

wald La preuve et le dire, "Les échelles argumentatives", Paris, Mame, 1973

- 8) Le fait que ce soit une classe englobante comme c'est le cas dans cet exemple ne change rien à la situation.
- 9) Il s'agit d'indices relatifs de force dont l'attribution part du présupposé constaté empiriquement que le 3ème paramètre est d'une force au moins équivalente aux deux 1ers. Cette illustration n'a, bien entendu, aucune valeur de démonstration.
- 10) L'énoncé: "J'ai acheté 2 pommes et 2 pommes" s'il ne vise pas à introduire une notion de type "répétition lassante" est ridicule - et peut être exploité en tant que tel - pour les mêmes raisons
- 11) Avec ce type d'énoncés, la nature même de la polémique est visiblement différente. Ils ne sont vraiment naturels que dans un contexte où l'on veut marquer un point sans pour autant engager une polémique violente. Le fait que le mouvement polémique parte d'un énoncé équivalent posé ou présupposé antérieurement plutôt que d'un énoncé opposé induit le caractère modéré de la polémique.
- 12) En arabe il est d'autre part toujours possible d'insérer wa (=et) devant lakénna (=mais) sans aucune modification de sens. Mais cette insertion, si elle milite en faveur de la parenté entre MAIS et ET ne permet pas, du fait qu'elle est toujours possible, de distinguer différentes sortes d'opérateurs de coordination.
- 13) L'arabe n'a pas de forme syntaxique particulière correspondant à ET..ET.. et n'oppose cette forme à la coordination habituelle en ET que par le biais de l'intonation. Il y a là un argument supplémentaire en faveur de l'idée d'une dissymétrie entre ET..ET.. et NI..NI.. dans la mesure où une formulation spécifique en arabe - LA.. LA.. - correspond à cette dernière forme.
- 14) syntaxique s'entend. On peut évidemment avoir recours à des équivalents sémantiques moins contraints. Leurs propriétés seront difficiles à contrôler et ils n'ont pas encore de statut dans le cadre de nos recherches.
- 15) Cet énoncé est valable même en maintenant riche dans sa valeur positive; on peut trouver un co texte parfaitement naturel à cette phrase. C réfutant les allégations de A et de B dans un contexte où B prétendrait fonder ses allégations sur des arguments plus solides que ceux de A
- 16) DUCROT O., op. cit.
- 17) Où preuve se lit dans le sens courant de "argument très fort" et non dans le sens linguistique de "argument scientifiquement décisif". Il va sans dire que le dialogue que nous présentons est parfaitement fictif.

ECHELLES ARGUMENTATIVES, ECHELLES IMPLICATIVES, ET LOIS DE DISCOURS

=====

1. Le recours aux lois de discours

Il est amusant de voir certaines thèses que l'on a soutenues sans rencontrer grand écho commencer à être reçues avec faveur au moment précis où l'on s'en détache. C'est la situation où nous met un article de G. Fauconnier (Fauconnier, 1976), discutant les recherches que nous menons, depuis quelques années, sur la valeur linguistique fondamentale de l'argumentation, et leur préférant une démarche plus ancienne (Ducrot, 1969, p.32 sq.) à laquelle nous voudrions maintenant renoncer (démarche, à dire vrai, présentée surtout à partir de textes américains).

Le débat n'est pas sans enjeu : il s'agit de savoir si l'on doit, lorsqu'on décrit les énonciations accomplies dans une langue naturelle, prendre pour point de départ une détermination des conditions de vérité des énoncés. Au niveau fondamental de la description, on indiquerait donc uniquement (ou comme nous le faisons, principalement) ce que les énoncés impliquent, au sens logique ou "quasi-logique" du terme. Les propriétés sémantiques dont on ne peut rendre compte à ce niveau seraient décrites à un second niveau, au moyen de ce que nous appelions des "lois de discours" (Ducrot, 1970, p.27) - ce que H.P. Grice appelle des maximes conversationnelles (Grice, 1975, p.45). Nous cherchons maintenant (Anscombe, 1973; Ducrot, 1973), à explorer une possibilité concurrente. Dès le niveau fondamental - car nous en maintenons un - nous introduisons systématiquement des notions sans rapport avec une logique de la vérité. Ainsi, la relation d'*argumentation* nous apparaît de plus en plus devoir remplacer celle d'*implication*, trop liée, selon nous, à une activité particulière, le raisonnement, pour pouvoir décrire des faits généraux de langue - même si on ajoute aux implications de la logique standard des "quasi-implications pragmatiques". L'introduction de valeurs argumentatives dès le premier niveau permet une réduction considérable du second, souvent pléthorique. Ce qui ne signifie d'ailleurs pas que nous supprimions ce dernier. Son existence est la conséquence directe d'un de nos postulats de base, la possibilité d'utiliser, pour décrire sémantiquement l'infinité des énonciations, la description préalable d'un système plus abstrait, celui des phrases (terme que nous préférons maintenant à "énoncé", lorsqu'il s'agit de désigner des entités linguistiques abstraites - angl. *type* - et non pas leurs réalisations particulières - angl. *token*).

Le recours aux lois de discours, démarche que G.F. voudrait étendre, nous servait autrefois, par exemple, pour expliquer certains phénomènes liés aux expressions de quantité, notamment le caractère apparemment anarchique du morphème un peu dans les pro-

positions indépendantes et dans les subordonnées conditionnelles (Ducrot, 1970, p.26-7). La phrase *J'ai un peu d'argent dans ma poche* "... est interprétée généralement comme excluant qu'on en ait beaucoup ...". En revanche, dans la conditionnelle *Si j'ai un peu de temps libre, je ferai ce voyage* "... la quantité présentée comme condition suffisante du voyage n'est pas, de toute évidence, limitée vers le haut, et il est bien clair que le locuteur ferait également le voyage au cas où il aurait beaucoup de temps libre ...". La solution proposée était que l'expression *J'ai un peu de X* n'exclut pas, à un niveau fondamental (= en langue), qu'on en ait beaucoup : "... Affirmer l'existence d'une certaine quantité, qui est faible, cela n'est pas affirmer la faiblesse de la quantité qui existe ...". *J'ai un peu de X* a donc, à ce niveau, les mêmes conditions de vérité que *J'ai au moins un peu de X*. Reportons cette valeur dans la subordonnée de la phrase citée plus haut : on comprend alors que la phrase totale implique la réalisation du voyage au cas où le locuteur a non seulement un peu, mais beaucoup de liberté. Pour expliquer ce qui se passe dans l'assertion indépendante *J'ai un peu d'argent dans ma poche*, nous nous servons d'une loi de discours, dite Loi d'Exhaustivité, selon laquelle "... lorsqu'on parle d'un certain sujet, on est tenu de dire, dans la mesure où cela est censé intéresser l'auditeur, et où, d'autre part, on a le droit de le faire, tout ce que l'on sait sur ce sujet...". Pour cette raison, "... en affirmant avoir un peu d'argent, on donne souvent à entendre, pratiquement, qu'on en a seulement un peu ...". Mais cette valeur restrictive que le mot *peu* possède, lui, dès le niveau fondamental de la langue, "... est seulement suggérée, à titre d'effet de sens, par l'emploi de *un peu*..."

La manoeuvre permise par les lois de discours est facile à expliciter. Supposons qu'une proposition *p* (par ex. *J'ai un peu de temps libre*) paraisse avoir deux valeurs sémantiques différentes v_1 ("j'en ai au moins un peu") et v_2 ("j'en ai en tout et pour tout un peu") selon qu'elle est, respectivement, énoncée à l'intérieur d'une phrase plus complexe *c* (*Si j'ai ..., je ferai ce voyage*), ou énoncée isolément. Ayant distingué les valeurs fondamentales, attachées aux phrases elles-mêmes, et les valeurs dérivées qu'elles prennent lors de l'énonciation, on décide que la valeur fondamentale de *p* est v_1 , et que l'enchâssement, phénomène syntactico-sémantique profond, opère sur v_1 pour construire la valeur fondamentale v_3 de la phrase totale. Au moment de l'énonciation, les lois de discours vont modifier les significations fondamentales. Si *p* est employée isolément, v_1 va devenir v_2 (en disant *J'ai un peu de temps libre, je sous-entends, par exhaustivité, que j'en ai juste un peu*) Mais ces lois n'agissent pas de la même façon lorsque *p* est enchâssée à l'intérieur de *c*. Si donc elles ont encore à s'exercer, elles agiront sur la valeur fondamentale v_3 de *c*, et ce faisant, il est tout à fait possible qu'elles laissent intact l'élément v_1 dont v_3 est constitué. Dans notre exemple, la phrase complexe *c*, vue selon sa valeur fondamentale, v_3 , donne comme une condition suffisante du voyage le fait que le locuteur dispose d'un peu de temps libre. Si l'exhaustivité modifie cette valeur, ce sera, par exemple, en vertu d'un processus que nous avons souvent décrit, pour ajouter l'idée qu'il s'agit aussi d'une condition nécessaire : sans (au moins) un peu de temps libre, pas de voyage. Bien que la Loi d'Ex-

haustivité ait joué, elle n'a pas transformé le contenu v_1 de la subordonnée (qu'il faut encore comprendre à l'aide d'un *au moins*). On obtient donc bien le résultat cherché, et on rend compte, à partir d'une même signification fondamentale, des deux valeurs différentes que prend un *peu*, énoncé dans une subordonnée conditionnelle et dans une indépendante.

On voit la fonction des lois de discours dans ce que nous appelons "l'économie de la description sémantique". Elle consiste à retarder l'apparition d'une nuance de sens (par exemple de la lecture restrictive de un *peu*), "exclue de l'énoncé" (nous dirions aujourd'hui : *phrase*), et rapportée à l'acte d'énonciation. On obtient par là un "échelonnement de l'interprétation", ce qui "... permet de mettre provisoirement entre parenthèses certains éléments sémantiques qui se trouvent indésirables pour certains calculs, et de les insérer seulement une fois ces calculs effectués ..." (Ducrot, 1972, p. 136).

C'est cette démarche que nous tentons actuellement, non certes d'éliminer, mais de réglementer : nous aimerions recourir à une loi de discours comme l'exhaustivité dans les seuls cas où cela se justifie par d'autres raisons que la commodité de calcul. G.F. propose au contraire d'en étendre l'usage. Il simplifie le niveau fondamental (que notre théorie, au contraire, enrichit), en n'y admettant que des relations de type logique. Il tente ainsi - comme Larry Horn (1972) - d'expliquer par un système d'implications sous-jacentes les gradations apparentes dans la plupart des catégories linguistiques; et lorsque les implications postulées amènent à des prévisions contraires à l'observation, il fait appel à des lois de discours pour prendre compte de ces discordances.

On sait, depuis Sapir au moins, que certaines catégories sont orientées : *glacial* est "plus" que *froid*, et *froid* "plus" que *frais*. Le même ordre vaut entre *brûlant*, *chaud* et *tiède*, ou encore entre *obligatoire*, *conseillé* et *permis*. L'analogie entre les trois séries peut s'établir même si on ne sait pas définir la relation "plus que" au moyen de laquelle on les décrit. Elles ont en effet certaines propriétés communes, révélées par l'effet de divers opérateurs (Ducrot - Todorov, 1972, p.147 sq.). Ainsi *presque froid* se situe entre *froid* et *frais*, et non entre *froid* et *glacial*. Or, de la même façon, *presque chaud* est intermédiaire entre *chaud* et *tiède*, et *presque conseillé*, intermédiaire entre *conseillé* et *permis*.

Cette action est ...		L'eau est ...
obligatoire	↑	brûlante
		glaciale
conseillée	↑	chaude
presque conseillée	↑	presque chaude
permise	↑	tiède
		froide
		presque froide
		fraîche

Comment définir la relation "plus que" qui constitue ces échelles ? G.F. fait cette première hypothèse (en accord avec nous), qu'elle ne relie pas à proprement parler les morphèmes (dans notre exemple, les adjectifs), mais les phrases construites en introduisant ces morphèmes dans un même contexte. Il faut donc lire les échelles

représentées plus haut, en y plaçant, plutôt que les adjectifs eux-mêmes, les phrases obtenues lorsqu'ils complètent les contextes indiqués au-dessus des échelles. La deuxième hypothèse de G.F. (celle-ci, nous la discuterons) est que la relation d'ordre constitutive de l'échelle se déduit à partir d'une relation d'implication entre les phrases. Si on a l'ordre *frais-froid-glacial*, c'est que *Il fait glacial* implique *Il fait froid*, qui implique *Il fait frais* : une phrase est impliquée par toutes celles qui, sur la même échelle, lui sont supérieures.

Cette conception implicative de la gradation impose de faire une troisième hypothèse, que nous appellerons, pour simplifier, "minimaliste". Puisque, pour tout couple de phrases d'une même échelle, l'une des deux implique l'autre, il faut admettre que toutes sont compatibles entre elles (on peut tenir pour vrai à la fois que l'eau est fraîche et qu'elle est glaciale), ce qui revient à introduire dans chacune un *au moins* implicite : pour que soient vraies, à propos de la même situation, *L'eau est fraîche* et *L'eau est glaciale*, il faut que la première de ces phrases soit à peu près équivalente à *L'eau est au moins fraîche*, et n'exclut pas une température proche de zéro. La même conception s'applique aux comparatifs. Nous avons donné divers arguments pour admettre une échelle où *A est plus grand que B* est supérieur à *A est aussi grand que B*, échelle où ne se trouve pas *A est moins grand que B* (Anscombe, 1975, p.16 sq.). Si on interprète cette gradation selon l'hypothèse implicative, on doit décider que *A est plus grand que B* implique *A est aussi grand que B*, et par suite, que cette dernière phrase a à peu près la même valeur que *A est au moins aussi grand que B*. Dernier exemple, les expressions numériques. Supposons accordé que *Odette a trois enfants* est au-dessus de *Odette a deux enfants*. Il faut dans ce cas admettre, si on accepte la thèse implicative, que la première phrase implique la seconde, qui doit donc se comprendre comme *Odette a au moins deux enfants*.

Seul ce dernier exemple fait intervenir explicitement une expression quantitative, mais, en réalité, ils mettent tous en jeu, selon G.F., l'idée de quantité. Leur caractéristique commune serait d'attribuer à un objet une certaine quantité d'une certaine "substance". En disant qu'il fait frais, froid ou glacial, on attribuerait à l'atmosphère diverses quantités de la substance "froid", quantités marquées par les trois adjectifs. De même, en disant que A est aussi grand que B, on lui attribuerait une certaine quantité de la substance "taille", quantité notée par référence à la taille de B, supposée connue. Cette structure commune des phrases scalaires, G.F. la définit en deux étapes. Une première généralisation (p.23, formule 38) les décrit comme revenant à attribuer à un objet x un prédicat A à un degré q. Puis une reformulation de cette thèse (p.25) précise que le degré du prédicat doit être interprété comme la présence dans l'objet d'une quantité déterminée de la "substance" correspondant au prédicat.

La raison d'une telle formulation nous semble la suivante. Si x possède une quantité q de A, il est assez raisonnable d'admettre qu'il possède aussi les quantités inférieures à q : si j'ai cinq

pièces dans ma poche, j'en ai également trois. D'où il suit que la possession d'une quantité, quelle qu'elle soit, est compatible avec la possession des quantités supérieures. C'est pourquoi la lecture minimaliste est à peu près vraisemblable s'il s'agit de possession. Vraisemblance dont elle bénéficie, par contre-coup, dans le cas des autres phrases, si on leur attribue, au niveau profond, une structure possessive. Admettons que les phrases *A est aussi grand que B* et *La nuit est fraîche* attribuent à A la possession d'une certaine quantité de taille et à la nuit, la possession d'une certaine quantité de froid, on a alors moins de difficulté à les estimer compatibles avec des phrases qui attribuent aux mêmes objets des quantités supérieures de ces "substances", et qui posent, par exemple, que A est plus grand que B, et que la nuit est glaciale.

Allons plus loin. Une fois que la structure possessive a été ainsi généralisée, la thèse minimaliste prend une forme particulière, et particulièrement intéressante. L'introduction des *au moins* ne tient plus aux mots quantitatifs eux-mêmes, mais à leur utilisation dans des phrases dont la valeur fondamentale est de signaler un avoir. G.F. peut maintenir que *deux enfants* signifie "exactement deux enfants" (et non pas "au moins deux"), que *aussi grand* signifie "exactement égal" (et non pas "au moins égal"), et que *frais* désigne la seule quantité de froid appelée "fraîcheur", à l'exclusion des quantités supérieures : l'effet de minimalisation tiendrait à l'introduction de ces morphèmes dans des contextes où ils marquent une quantité possédée. Dans de tels contextes, ils produisent des propositions compatibles avec celles que produiraient les morphèmes marquant des quantités supérieures. Ce que nous avons appelé le "minimalisme" de G.F. doit donc être spécifié comme un "minimalisme contextuel", en entendant par là qu'on n'en verrait pas les traces dans un lexique du français : les descriptions données aux mots de quantité seraient les descriptions traditionnelles. La différence apparaîtrait seulement à la mise en phrase.

Même sous cette forme modérée, le minimalisme implique cependant un recours décidé aux lois de discours, destiné à gommer la plupart de ces *au moins* postulés dans la structure sémantique profonde des phrases. Nous avons, on se le rappelle, utilisé la "Loi d'Exhaustivité" pour expliquer qu'on ne dise pas "J'ai un peu d'argent" si on en a beaucoup (sauf volonté de tromper, ironie ou litote). G.F., de même, recourt à la "Maxime de Quantité" de Grice pour expliquer l'incongruité de "Odette a deux enfants" si on pense qu'elle en a trois, ou de "A est aussi grand que B" si on le sait plus grand. Dans la mesure où elle implique la phrase inférieure, la phrase supérieure "dit plus" (en ce sens qu'elle donne plus d'information). La règle imposant de donner le maximum d'information pertinente exige donc de toujours recourir aux phrases supérieures. D'où il résulte qu'en employant une phrase scalaire quelconque, on laisse entendre qu'on ne pouvait pas en employer une plus forte.

Résumons ce résumé. Si, comme le veut l'hypothèse implicative, le phénomène scalaire est d'ordre logique, il est nécessaire d'admettre l'hypothèse minimaliste (contextuelle ou non), qui requiert à son tour un usage énergique des lois de discours. Nous essayons, quant à nous, d'attribuer à ce phénomène une autre structure, de

type argumentatif. Par là, nous compliquons sa description. Mais cette thèse, outre qu'elle s'accorde mieux avec la conception générale de la langue qui est la nôtre, évite le minimalisme et limite le recours aux lois de discours : on a moins besoin d'envoyer la rhétorique défaire ce que la linguistique a fait. Pour justifier notre démarche, nous essaierons de montrer, sur deux points précis, le type de problème qui nous a fait renoncer, partiellement au moins, aux commodités des lois de discours. Nous parlerons d'abord du morphème *même*, excellent révélateur des phénomènes scalaires. C'est ensuite l'hypothèse minimaliste que nous examinerons, envisagée dans sa version "contextuelle" : outre une utilisation massive des lois de discours, elle nous paraît entraîner des complications considérables.

2. La nature sémantique de *même* : *même* opérateur argumentatif.

C'est un examen critique des travaux de C.J. Fillmore (1965), B. Fraser (1971), et L. Horn (1969), qui nous avait permis de dégager la nature argumentative - et non pas logique - du *même* traditionnellement qualifié d'enchérissant. Nous écrivions ainsi (Anscombe, 1971, P.29) : "... Les énonciations comportant le *même* que nous décrivons sont prononcées à des fins d'argumentation. Le locuteur cherche à prouver à l'interlocuteur la vérité d'une certaine assertion; il invoque à cet effet, explicitement ou implicitement, un certain nombre d'arguments dont l'un, qu'il met en relief à l'aide de *même*, lui paraît avoir plus de force que les autres, être la meilleure preuve de ce qu'il avance...". Notre thèse est donc que *même* a fondamentalement une valeur argumentative, que son apparition au cours d'une énonciation présente une proposition *p*' comme un argument en faveur d'une conclusion *r*, et un argument plus fort que des propositions *p* antérieures, pour cette conclusion et pour le locuteur considéré, bien entendu. Dans cette optique, *même* révèle l'existence d'une organisation argumentative inscrite dans la langue - primitive donc -, et en particulier non déductible de valeurs informatives ou logiques. Pour G.F. au contraire, l'ordre établi entre deux propositions *p* et *p*' dans une phrase du type *p* et *même p*' repose sur des implications liées à leur valeur informative. Ce qui rend *p*' plus fort que *p*, c'est que *p*' implique *p*, et non l'inverse.

Or dans l'immense majorité des phrases de ce type, ce lien implicatif entre *p* et *p*' est absent. Ainsi, dans l'exemple de G.F. : (1) Il a la licence, le 3^e cycle, le doctorat d'état, et même le certificat d'études.

Il est bien clair que l'obtention du certificat d'études ne suppose pas celle des titres précédents. La solution de G.F. est que *même* ne porte pas à proprement parler sur la dernière information fournie par (1) (le certificat d'études), mais sur le total des informations véhiculées : certificat d'études + doctorat d'état + 3^e cycle + licence. Ce total implique évidemment chacune des informations antérieures, l'inverse n'étant pas vrai. Cette façon de procéder peut être généralisée, et permet donc toujours de se ramener au schéma implicatif : elle semble par là-même rendre notre analyse argumentative tout à fait superflue. Dans les cas où *p*' n'implique pas *p*,

nul besoin de le déclarer argumentativement plus fort : il suffit d'appliquer la loi logique banale selon laquelle la conjonction de *p* et de *p*' implique *p*.

Nous ne songeons certes pas à nier que *même* puisse concerner la totalisation de *p* et de *p*'. Mais ce n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour son emploi.

Tout d'abord, il est des cas où il n'y a ni implication ni possibilité de totalisation, et dans lesquels cependant l'emploi de *même* est habituel. Par exemple :

- (2) Il avait peur de retrouver sa maison occupée par l'envahisseur, ou même détruite.
- (3) Si vraiment tu es pressé, prends l'express, ou même mieux, l'avion.

Il en est d'ailleurs ainsi, d'une façon générale, pour toutes les occurrences de *ou même* telles que les deux membres de la disjonction soient exclusifs l'un de l'autre.

D'autre part, la possibilité de totalisation de *p* et de *p*' est loin de suffire à autoriser l'emploi de *même* : il faut de plus que soient remplies certaines conditions, et qui sont précisément de nature argumentative. Prenons l'exemple :

- (4) Il a tous les diplômes possibles et imaginables : la licence, le 3^e cycle, le doctorat d'état, et même le certificat d'études.

Exemple dans lequel non seulement il y a totalisation informative, mais où de plus *même* concerne cette totalisation. Ce que dit (4), c'est que l'ensemble des diplômes cités autorise la conclusion *r* = *Il a tous les diplômes possibles et imaginables*, aucun d'eux ne semblant être un argument spécialement favorable à *r*, raison pour laquelle on peut les permuter sans que le sens de (4) en soit affecté. Remarquons que (4) se traite aisément dans le cadre argumentatif : nous avons en effet observé (Anscombe, 1971, p.11 sq.; Anscombe, 1973, p.46sq.) que les segments concernés directement par une occurrence de *même* peuvent être de nature très diverse. Nous avons même traité explicitement un cas de totalisation à l'aide de la notion de *prédicat complexe*. Mais nous observions également que la détermination de ces segments - de la portée (scope) de *même* - ne pouvait se faire sur la seule base de la phrase sous-jacente à l'énonciation, qu'il fallait la connaissance d'autres facteurs, et en particulier celle de la conclusion, but de l'énonciation. Dire que *même* est possible dans (4) parce qu'il y a totalisation, et que la force égale des divers arguments avancés induit une conclusion du type *tous ... ou beaucoup ...* - ou que l'on pourrait tirer de *tous ... ou beaucoup ...* - c'est pour nous mettre la charrie avant les boeufs, et prendre l'effet pour la cause. C'est au contraire parce que la conclusion visée est *tous ... ou beaucoup ...* - ou une conclusion que l'on pourrait tirer de *tous ... ou beaucoup ...* - que *même* peut concerner une totalisation qui confère force égale à chaque argument avancé. Les arguments ne peuvent être également favorables que par rapport à la conclusion *r* qu'ils sont

censés servir.

Pour que *même* porte sur la totalisation, il faut donc, selon nous, que soient réalisées certaines conditions argumentatives bien spécifiques. Un fait nous confirme d'ailleurs dans cette analyse : dans certaines phrases, malgré une totalisation des informations marquée par une occurrence de *et*, l'introduction de *même* n'est pas possible. Ou bien, si elle l'est, elle ne concerne pas cette totalisation. Ainsi :

(5) C'est un type cultivé : il a la licence, le 3^o cycle, le doctorat d'état, et même le baccalauréat.

fait problème, sauf peut-être dans certains emplois ironiques (mais qui viennent alors à l'appui de nos thèses), alors qu'elle devrait être d'un emploi normal s'il suffisait d'opérer une simple totalisation. Ce qui empêche dans (5) *même* de porter sur cette totalisation, c'est que (licence + 3^o cycle + doctorat d'état + baccalauréat) n'est guère supérieur, comme argument pour $r = C$ est un type très cultivé, à (licence + 3^o cycle + doctorat d'état).

Même est à plus forte raison impossible lorsque $(p + p')$ est inférieur à p pour la conclusion r visée. On dira difficilement :

(6) Il boit très peu : un demi-verre de vin à chaque repas, et même une goutte de cognac avant de se coucher.

C'est que $p + p'$ (vin + cognac) est un argument plus faible que p (vin) pour conclure à la sobriété.

Une autre condition impérative pour que la portée de *même* soit la totalisation $(p + p')$ est que p soit déjà vu comme un argument en faveur de r . On ne peut dire sans gêne :

(7) Pierre a enseigné dans trois universités : Paris, Aix et même Lyon.

Or (7) serait possible sans *même* : ce qui le rend difficile, c'est que chaque proposition prise isolément, ne constitue pas un argument pour la conclusion $r = \text{Pierre a enseigné dans trois universités}$. Notons que (7) redevient possible en remplaçant *trois* ou en le lisant comme *beaucoup de* ; c'est à notre avis une première raison pour distinguer conclusion appréciative et conclusion informative. De même, la phrase (trouvée dans un journal) :

(8) Jour de trêve politique : à la réception annuelle de l'Elysée, on pouvait rencontrer Giscard, Chirac, et même Georges Marchais.

devient impossible si l'on substitue à *Jour de trêve politique* une conclusion r' comme *Le P.C. devient mondain*. Pourtant dans (8), *même* porte bien sur la totalisation. C'est que si la présence simultanée de Giscard et Chirac est un argument pour la première conclusion, elle ne l'est plus pour la seconde.

Une troisième condition pour que le "scope" de *même* soit la totalisation $(p + p')$ est que p et p' soient argumentativement coorientés. Essayons d'introduire *même* dans le deuxième membre de phrase de :

(9) Il ignore Proust, et il a lu tout le nouveau roman.

Il nous faut alors imaginer une conclusion pour laquelle $p = \text{Il ignore Proust}$ et $p' = \text{Il a lu tout le nouveau roman}$, pris isolément, sont des arguments favorables. La simple totalisation ne saurait suffire à l'emploi de *même*, y compris dans le cas d'une conclusion du type de $r = \text{Sa culture est hétéroclite}$, qui exige pourtant cette totalisation. D'une façon plus générale, nous distinguons - suivant en cela une suggestion de A. Ibrahim (1978), deux types d'emploi de *et* pour la structure p et p' : ou bien p et p' sont argumentativement coorientés, ou bien ils sont argumentativement opposés, mais dans ce dernier cas, la conclusion que l'on peut tirer de p et p' concerne précisément cette hétérogénéité. Par exemple :

(10) C'est bizarre : il est riche, ce garçon, et il a peu d'amis.

(11) Il a de la chance, ce garçon : il est riche, et il a beaucoup d'amis.

Même n'est juxtaposable à *et* que dans le second cas.

Notons qu'il n'est pas toujours aisé de décider si le scope de *même* est ou n'est pas la totalisation. En particulier, le critère de permutation des facteurs s'avère peu fiable, et pose d'ailleurs un problème intéressant. Il semble y avoir en effet des cas de totalisation sans permutation possible. Ainsi, dans notre contexte français, on dira facilement :

(12) Marie connaît des tas de langues : l'anglais, l'allemand, l'espagnol et même l'hébreu.

mais beaucoup plus difficilement :

(13) Marie connaît des tas de langues : l'allemand, l'espagnol, l'hébreu et même l'anglais.

bien que la conclusion favorise - et en fait exige - que l'on opère la totalisation. De tels faits - signalés d'ailleurs par G.F. - font problème pour lui. Lorsqu'en effet p et p' sont logiquement indépendants, la possibilité de dire p et *même* p' tient, de son point de vue, à la loi logique $(p \text{ et } p') \rightarrow p$. Mais puisque l'on a aussi bien $(p \text{ et } p') \rightarrow p'$, on devrait toujours pouvoir dire p' et *même* p , ce qui n'est pas le cas pour (13). Pour résoudre cette difficulté, G.F. surajoute à sa théorie un recours aux probabilités conditionnelles, en suggérant cette contrainte supplémentaire que, pour l'emploi de p et *même* p' , la probabilité de p' , sachant que p est réalisé, doit être inférieure à celle de p . L'impossibilité de (13) tiendrait alors au fait que la probabilité de savoir l'anglais

lorsque l'on connaît l'allemand, l'espagnol et l'hébreu semble au contraire supérieure à la probabilité de connaître ces trois langues.

Trouver un contre-exemple à cette contrainte reviendrait à exhiber une phrase p et *même* p' telle que :

- a) On n'a pas $p' \rightarrow p$, ce qui, dans la perspective de G.F., oblige à recourir à la totalisation,
- b) Il n'y a pas possibilité de permutation entre p et p' .
- c) p augmente la probabilité de p' , au point de la rendre supérieure à celle de p .

Ces conditions nous semblent satisfaites par la phrase :

- (14) Il ne fera pas de vieux os : il fume du haschish, et il prend même de l'héroïne.

Si nous disons "semble satisfaire", c'est pour la raison suivante : bien que dans la réalité extra-linguistique, la consommation de haschish rende plus probable celle d'héroïne, G.F. pourrait toujours soutenir qu'ici "... l'échelle de type probabiliste est construite par la phrase elle-même plutôt que suggérée par le contexte ...". Une fois opérée cette nouvelle adjonction, la théorie devient bien évidemment infalsifiable. Deux remarques cependant : cette échelle construite par la phrase ne doit même pas être attribuée à son locuteur, qui peut prononcer (14) sans penser pour autant que le haschish est une protection contre l'héroïne. Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'utilité de notions probabilistes - intéressantes parce que s'appuyant sur une théorie constituée - si on doit, pour les appliquer, leur ôter tout caractère contrôlable. Peut-on considérer que la notion de probabilité a encore un sens *mathématique* lorsqu'elle est créée par celui qui parle au moment où il parle ?

Remarque : d'une façon générale, nous avons souvent discuté l'utilisation fréquente - en particulier par les linguistes américains - d'un opérateur du type *expectation* (...), à l'aide duquel C.J. Fillmore (1965) traitait *even*, et R. Lakoff (1971) décrivait *but*. Les nombreux problèmes que l'emploi de cet opérateur soulève nous paraissent montrer son inadéquation fondamentale. Il ne sert en fait qu'à donner une allure pseudo-informative à des phénomènes qui relèvent en réalité de l'activité d'énonciation.

Dans une perspective argumentative, la phrase (14) ne pose aucun problème particulier : ne fondant pas l'emploi de *même* sur des implications, nous n'avons nul besoin d'une totalisation-scope dans (14). Le locuteur présente l'héroïne comme plus dommageable pour la santé que le haschish. Qu'il n'y ait pas *totalisation argumentative* n'implique pas pour autant qu'il y ait *indépendance argumentative*. Il peut se faire qu'en disant p et *même* p' , je signifie que c'est p' sachant que p - ou encore p' dans l'hypothèse p - qui est plus fort que p , et non pas p' seul. Nous admettons donc un moyen terme entre l'indépendance et la totalisation, fait déjà si-

gnalé à propos de l'enchaînement dans un cadre présuppositionnel (Ducrot, 1972, p.84 sq.).

Revenons à (12) et (13) : énoncer la phrase *Marie connaît des tas de langues* c'est d'abord apporter une information de type numérique (un nombre de langues inhabituel), mais aussi et surtout formuler une appréciation sur la valeur, les connaissances, ... etc. de Marie. Ce phénomène n'est pas propre au morphème *des tas de ...*, on le constate également avec d'autres morphèmes comme *nombreux*, *une foule de*, *beaucoup*, *une quantité non négligeable*, *un nombre important* ... etc. Notre thèse sera que *même* vise l'aspect appréciatif, lequel constitue donc la conclusion à laquelle il fait allusion. D'une façon tout à fait générale d'ailleurs, l'argumentation telle que nous l'entendons est dirigée vers des conclusions d'ordre appréciatif et non pas factuel. Un exemple : si l'on donne au mot *trilingue* une valeur purement factuelle (ce qui n'est pas possible avec un mot comme *polyglotte*), dépouillée de tout élément appréciatif, on ne pourra pas dire :

- (15) Marie est secrétaire trilingue : elle parle anglais, allemand et même hébreu.

Pour argumenter en faveur de la conclusion appréciative de (12), on peut prendre en considération des éléments d'ordre qualitatif ou d'ordre quantitatif : soit la difficulté, soit le nombre de langues parlées. Or introduire l'hébreu impose la primauté de l'aspect qualitatif : pour un français, l'hébreu n'est pas une langue comme l'espagnol ou l'anglais. Or du point de vue qualitatif, l'hébreu est nécessairement l'argument le plus fort. Il n'y a donc ni totalisation-scope, ni possibilité de permutation, d'où le caractère bizarre de (13). Si en revanche, on substitue *italien* à *hébreu* dans (12), c'est alors l'aspect quantitatif qui prévaut puisqu'aucune des langues citées n'est alors qualitativement supérieure aux autres. Pour justifier l'appréciation qui sert de conclusion, *même* doit alors porter sur la totalisation, et la permutation redevient possible.

Dans les exemples que nous venons de traiter, la description implicative de *même* peut être à la rigueur sauvée - mais à notre point de vue de façon quelque peu ad hoc - en recourant à la totalisation, additionnée de probabilités conditionnelles. Mais il y a toute une série de cas où même cette solution n'est pas viable, compte tenu des relations logiques existant entre p et p' .

Il peut se faire tout d'abord que dans une phrase p et *même* p' , il y ait implication de p vers p' , i. e. l'inverse de celle préconisée par G.F. Ainsi :

- (20) Dupont a lu tous les livres de Chomsky, même *Bains de sang*.
Ou encore :

- (21) Ça n'est pas cher, ça coûte 10 F., peut-être même 8 F.

Remarque : Dans (21), il n'y a implication de p à p' que dans le cas de la thèse "minimaliste" de G.F.

On pourrait penser à se tirer d'affaire dans (20) en considérant que tous n'est pas à prendre dans son sens informatif fort, mais dans un sens affaibli : *beaucoup, presque tous, la plupart ...etc.* Mais alors que l'on peut dire :

(22) Dupont a lu $\left\{ \begin{array}{l} \text{presque tous} \\ \text{beaucoup de} \\ \text{la plupart des} \end{array} \right\}$ livres de Chomsky, mais pas *Bains de Sang*

on tient d'ordinaire pour contradictoire :

(23) Dupont a lu tous les livres de Chomsky, mais pas *Bains de Sang*. Pour ne pas être contradictoire, (23) exige une situation d'énonciation qui indique clairement que *Bains de Sang* ne fait pas partie de *tous les livres*. Par exemple, cet ouvrage vient juste de paraître, et Dupont ne le sait pas, ou encore n'a pas eu le temps de le lire du fait de sa récente parution. En revanche, (22) n'est jamais contradictoire. Une solution argumentative est plus facile, car ce qui est argument peut être - et les exemples en sont nombreux - l'énonciation, ou plus précisément le choix des phrases. Le choix de *Dupont a lu Bains de Sang* peut apparaître dans certaines situations comme plus fort que *Dupont a lu tous les livres de Chomsky*, étant donnée la conclusion visée, par exemple si l'on veut montrer, à propos du linguiste Dupont, qu'il est un inconditionnel de Chomsky. Mais la phrase n'aurait pas de raison d'être si Dupont n'était pas spécialiste de linguistique.

Une deuxième série de contre-exemples est fournie par le cas où *p'* implique unilatéralement *p*, mais où on ne peut cependant pas dire *p* et même *p'*. Ainsi :

(24) Le dîner n'est pas prêt, il est même presque prêt.

Considérons d'autre part :

(25) Pierre a trente ans, et même à peine trente ans.

Bien que là encore, on ait $p' \rightarrow p$, la possibilité de (25) est entièrement liée à la conclusion visée : (25) est possible si et seulement si on veut montrer la jeunesse de Pierre, phénomène qui n'est pas lié à l'implication.

Un troisième cas enfin est celui où *p* et *p'* sont logiquement contradictoires, et où pourtant on peut les relier par même :

(26) Cette route est à peine éclairée, elle n'est même pas éclairée du tout.

(27) Le dîner est presque prêt, et il est même prêt.

Les conditions d'énonciation de (27) sont certes un peu particulières, ce qui à notre avis provient de la contradiction entre *p* et *p'*. Le locuteur de *Le dîner est presque prêt* se reprend - au vu d'un fait nouveau - et ajoute *Il est même prêt*. L'important est que la contradiction n'empêche aucunement d'introduire *p'* par même. Autre

exemple (entendu à la radio) :

(28) La combativité du prolétariat n'a pas varié : elle a même augmenté.

Ni le locuteur ni les auditeurs ne sont gênés par cet énoncé logiquement contradictoire. C'est que les deux membres de phrase sont argumentativement compatibles, car le locuteur s'opposait à un interlocuteur "bourgeois" qui n'envisageait, en fait de variation, qu'une diminution. Dans un tel contexte, parler de non-variation revient donc à parler en faveur d'une augmentation. On pourrait objecter que dans ce contexte, il n'y a pas vraiment contradiction informative, car n'a pas varié y signifie n'a pas diminué. Une telle remarque n'est pas réfutable, mais la supposer vraie ne nous débarrasse pas pour autant du problème de l'argumentation : pour calculer le contenu informatif de n'a pas varié, il faut au préalable avoir déterminé l'intention argumentative commandant l'emploi de varier. C'est donc admettre le fondement argumentatif de l'effet de la négation (notre *Loi d'Abaissement*) pourtant mis en doute par G.F.

Encore un exemple vécu - une conversation sur un quai de gare :

A : - Tu étais en retard au rendez-vous,

B : - Non, j'étais exactement à l'heure,

A : - Alors, ta montre retarde,

B : - Non, regarde, elle est à l'heure, elle est même en avance sur la gare.

La dernière réplique de B peut être considérée comme contradictoire dans la mesure où B lui-même admet que l'heure de la gare est l'heure exacte. Ce qui la rend possible, c'est que les deux propositions liées par même sont argumentativement coorientées : elles servent l'une comme l'autre à montrer que B n'était pas en retard.

Un dernier exemple enfin :

(29) La place de cinéma est bon marché : elle coûte 10 F., elle coûte même moins de 10 F.

Il nous semble inévitable de considérer 10 F. et moins de 10 F. comme logiquement incompatibles, et ce quelle que soit l'interprétation donnée à 10 F. : exactement 10 F., ou au moins 10 F.. La seule façon d'éviter la contradiction serait d'interpréter 10 F. comme au plus 10 F., au vu de la conclusion visée *La place de cinéma est bon marché*. Mais ce serait encore une fois faire appel, pour la détermination d'un contenu informatif, à l'argumentation, recours que G.F. refuse catégoriquement.

A vrai dire, cet exemple nous pose à nous-mêmes un problème : comment expliquer que 10 F. et moins de 10 F. puissent avoir même orientation argumentative ? Notre solution est de poser que :

a) Une phrase comme *La place coûte 10 F.* est fondamentalement

orientée vers une conclusion du type de *C'est cher*.

b) Une loi de discours, que nous appelons *Loi de Faiblesse*, veut que si une phrase *p* est fondamentalement un argument pour *r*, et si par ailleurs, lorsque certaines conditions (en particulier contextuelles) sont rassemblées, elle apparaît comme un argument faible (pour *r*), elle devient alors un argument pour $\sim r$. Si par exemple on tient *La place coûte 10 F.* pour un faible argument de cherté, cette phrase peut devenir un argument de bon marché. On notera que nous n'avons pas dit "Si 10 F. est une quantité faible" : il n'y a en effet, ni au niveau de la phrase, ni à celui de l'énonciation, de quantités faibles ou fortes. Il n'y a que des arguments faibles ou forts, et pour une conclusion donnée. L'appréciation des quantités ne se fait qu'au travers de ces arguments.

Le recours à une loi de discours nous paraît justifié par la double constatation suivante :

a) D'une part, l'énonciation de la phrase *Ca coûte 10 F.* est, nous l'avons vu, susceptible des deux orientations, vers le cher et vers le bon marché.

b) D'autre part, lorsque l'on applique à cette phrase un opérateur dont la mise en oeuvre exige la prise en considération de la valeur argumentative fondamentale - négation descriptive, à peine, quand même, mais ... etc. - c'est l'orientation vers le cher qui est seule prise en compte. C'est pourquoi on n'aura jamais :

- C'est cher, la place coûte à peine 10 F.

- La place est chère, mais elle coûte quand même 10 F.

quelle que soit l'appréciation portée sur la quantité 10 F.

Le Figaro du 6 juin 1977 nous fournit l'exemple suivant, qui ne peut se comprendre qu'en faisant jouer la Loi de Faiblesse, à propos du match de tennis opposant G. Vilas et B. Gottfried :

"... Devenir champion du monde sur terre battue, s'assurer l'un des titres les plus enviés en abandonnant trois jeux à son adversaire, tel est l'exploit réalisé hier au stade Roland Garros par Guillermo Vilas, le conquistador ...".

Fondamentalement, *Vilas a abandonné trois jeux à son adversaire* est orienté vers une conclusion *r* du type *Vilas a mal joué*, ou *Vilas a eu des difficultés*. C'est la faiblesse de la quantité - vue cette conclusion et pour n'importe qui tant soit peu versé en tennis - qui fait appliquer la Loi de Faiblesse, et permet d'en conclure à *C'est un exploit*.

3. L'hypothèse minimaliste

Une autre tentative de récupération informative est à l'oeuvre dans ce que nous avons appelé l'hypothèse minimaliste. Celle-

ci consiste, on se le rappelle, à soutenir que *Pierre a 20 ans*, *Pierre a bu un litre*, signifient que Pierre a au moins 20 ans et qu'il a bu au moins un litre. Nous discuterons d'abord cette hypothèse en général, et nous nous demanderons ensuite si elle permet, comme le veut G.F., de rendre compte de l'effet de la négation sur les indications scalaires.

On remarquera en premier lieu que l'hypothèse minimaliste complique certaines descriptions, par exemple celle des interrogations. Ainsi, comment interpréter la question :

(30) Quelle quantité Pierre a-t-il bue ?

Si avoir bu une quantité *x*, c'est avoir bu au moins *x*, il semble inévitable de comprendre (30) comme *Quelle quantité Pierre a-t-il au moins bue ?* Mais le singulier du mot *quantité* est alors illogique : si Pierre a bu au moins *x*, on doit dire a fortiori, pour toute quantité *x'* inférieure ou égale à *x*, que Pierre a bu au moins *x'*. Il y a donc une infinité de quantités que Pierre a au moins bues, même s'il n'a bu qu'une seule fois. La seule question raisonnable, dans le cadre minimaliste, est celle qui recourrait au pluriel :

(31) Quelles quantités Pierre a-t-il bues ?

Une fois admise cette conséquence, (au moins) deux problèmes apparaissent :

a) Il faut expliquer pourquoi (31) n'est pas utilisé, si Pierre n'a bu qu'une fois, alors qu'il est, du point de vue des échelles implicatives, le seul énoncé "logique". Bien plus, il serait intelligible, dans cette situation, à qui n'a pas lu G.F.

b) Même si on admet cet "illogisme" de la langue, il reste à expliquer la genèse de la phrase interrogative au singulier. Il faudrait imaginer un processus comme le suivant. On partirait de la phrase assertive *Pierre a bu x*; on lui donnerait pour valeur primitive celle que lui confère une lecture minimaliste (au moins *x*). Puis on ferait jouer la Loi d'Exhaustivité, qui imposerait de comprendre que Pierre a bu exactement *x*; et c'est sur la phrase assertive munie de cette valeur dérivée que serait construite la question. Ainsi la transformation syntaxique donnant naissance à l'interrogation exigerait l'intervention préalable d'une loi de discours appliquée à une phrase qui n'a pas été énoncée. En supposant même que le concept de loi de discours garde un sens dans ces conditions, il reste que son usage, dans ce cas particulier, ne peut guère être justifié par un critère de simplicité. Si donc on accepte la théorie des échelles implicatives, ce ne peut être pour des raisons de simplicité, mais, par exemple, parce qu'on leur attribue un pouvoir descriptif supérieur.

Or, il nous semble que la conception minimaliste permet mal d'expliquer certaines oppositions linguistiques, notamment l'opposition entre :

(32) Socrate a bu autant qu'Alcibiade.

(33) Socrate a bu la même quantité qu'Alcibiade.

(structures que nous nous sommes efforcés d'opposer radicalement, en comparant les argumentations possibles à partir de *a est aussi grand que b* et *a a la même taille que b*).

Si on comprend les énoncés de quantité comme des indications minimales, (32), pris à la lettre, est nécessairement vrai dès que S. et A. ont bu, ne serait-ce qu'une goutte. En effet, si *X a bu Q* présente *Q* comme un minimum, il faut, dans (32), appliquer cette règle à la fois à ce qu'a bu A. et à ce qu'a bu S. Le sens n'est donc pas *S. a bu au moins la quantité exacte bue par A.*, mais *S. a bu au moins la quantité au moins bue par A.*, affirmation vraie même si S. a bu 2 litres, et A., 3 litres. Dans cette situation, il y a des quantités - par exemple 1l. - que S. et A. ont, l'un et l'autre, au moins bues. Or il est clair que (32) n'est jamais tenue pour vraie dans une telle situation. Cette difficulté a bien sûr été envisagée par G.F. : pour l'éviter, il introduit dans sa paraphrase un pluriel : *Quelle que soit la quantité bue par A., S. a bu cette quantité ...* (p.31); *"S. a bu les mêmes quantités qu'A..."* (p.32). Moyennant ce passage au pluriel ou à l'universel, on peut sans danger sous-entendre des *au moins* dans les deux termes de la comparaison : les quantités que A. a au moins bues (il y en a une infinité), S. les a, lui aussi, au moins bues; ou encore : pour toute quantité, si A l'a au moins bue, alors S. l'a également au moins bue.

Mais une fois ces structures postulées, la théorie implicative ne distingue plus (32) de (33) (= *S. a bu la même quantité que A.*). En (33) aussi, G.F. doit lire les quantités comme des minimums, puisque la minimalisation est liée, pour lui, à toutes les indications quantitatives, et non au seul morphème *autant*. (33) doit donc également être paraphrasée avec un pluriel : *S. a bu les mêmes quantités qu'A.*, paraphrase déjà donnée pour (32). La différence argumentative entre ces deux structures devient alors inexplicable.

On nous reprochera peut-être de soulever une difficulté purement verbale, liée à l'ambiguïté de la paraphrase *S. a bu les mêmes quantités que A.*, expression qui peut soit laisser ouverte, soit exclure la possibilité que S. ait bu d'autres quantités. Or il faut, nous dira-t-on, lui donner le premier sens pour décrire (32) (*autant*), et le second pour (33) (*la même*). Admettons cette solution, elle ne fait que repousser le problème, car elle consiste à introduire dans la sémantique de *autant* un *au moins*₂, qui s'ajoute aux *au moins*₁ dus à la présence d'expressions quantitatives : *S. a, au moins*₂, [*au moins*₁] *bu les quantités [au moins]₁ bues par A.* (ce qui n'exclut donc pas que S ait [*au moins*₁] bu des quantités qui n'ont pas été [*au moins*₁] bues par A.). En revanche, (33) comporterait seulement des *au moins*₁, imposés par la contrainte générale liée, dans l'hypothèse minimaliste, aux indications de quantité. A la place du *au moins*₂ introduit par *autant*, *la même* introduirait un opéra-

teur analogue à *exactement*, en tout et pour tout : *S. a en tout et pour tout [au moins]₁ bu les quantités [au moins]₁ bues par A.*

Une telle démarche, si elle rend compte de la différence entre *autant* et *la même quantité*, a de lourdes conséquences. Comment, en effet, expliquer la présence ou l'absence de *au moins*₂? On pourrait recourir à la notion de thématization (solution inspirée de Zaslavsky 1977, § 4, 5, 6), moyennant trois hypothèses :

1/ Le comparatif d'égalité (*autant, aussi que*) impose que le thème soit donné par le sujet grammatical (ici *Socrate*).

2/ L'attribution à un thème d'un certain propos n'exclut jamais que ce thème soit justiciable d'autres propos de même nature, mais plus forts. D'où l'introduction de *au moins*₂ dans (32).

3/ Les assertions d'égalité constituées avec *le même*, ou bien n'ont pas de thème, ou bien sont thématisées sur leurs deux arguments, ce qui oblige à considérer les attributions comme exhaustives; d'où la lecture *en tout et pour tout*.

A quoi nous répondrons que l'énoncé avec *autant* n'est pas nécessairement thématisé sur le sujet grammatical. C'est ce qui rend possible une figure argumentative dont nous avons souvent parlé : *A. n'est pas bien fort : S. a bu autant que lui.* - où A. est clairement le thème, caractérisé par la comparaison avec S. C'est également ce qui rend possible d'appliquer à S. un *même* enchérissant qui en fait nécessairement un propos (Anscombe, 1973, p.15, note 29; Vogt, 1977, p.98-99) : *A. n'est pas bien fort : même S. a bu autant que lui.*

D'autre part, l'introduction de la thématization dans les structures fondamentales, même si elle "sauve" la théorie implicative, nous semble contraire à l'esprit de cette théorie, qui est d'isoler une sémantique profonde, indépendante des contraintes liées à l'activité d'énonciation. Si l'on choisit - comme c'est notre cas - d'introduire de telles contraintes dès le premier niveau, pourquoi ne pas prendre d'emblée celles qui sont d'ordre argumentatif ?

Il y a bien sûr une autre possibilité : rendre le comparatif d'égalité (*aussi, autant*) intrinsèquement responsable de la minimalisation. Mais G.F. lui-même la rejette, et nie qu'il y ait un *au moins* attaché en propre à la logique de *aussi* (p.33). Cette solution reviendrait d'ailleurs à appliquer au problème du comparatif la version non contextuelle de l'hypothèse minimaliste. Ce serait faire de *aussi/autant...que* des équivalents intrinsèques de la relation mathématique " \geq ", et donc revenir à la version la plus banale du minimalisme, que nous avons discutée à plusieurs reprises (cf. Anscombe-Ducrot, 1976, p.11-12).

Une difficulté plus générale de l'hypothèse minimaliste est qu'elle impose tantôt de faire intervenir, tantôt de ne pas faire intervenir la Loi d'Exhaustivité, sans qu'il semble possible d'explicitier les mécanismes qui la déclenchent. Considérons, par exem-

ple :

- (34) Pour un voyage qui dure 21 jours et 45 au plus, vous pouvez bénéficier du tarif APEX.

Personne, pensons-nous, n'envisagerait d'utiliser (34), qui devient en revanche tout à fait banale si on ajoute au moins après 21 jours. Comment, dans l'hypothèse minimaliste, expliquer que le prédicat *durer 21 jours* ne soit pas compris comme compatible avec *durer 22, 23, 24 ... jours* ? Il faudrait admettre, dans le cas de (34), une application automatique - et non pas facultative - de la loi d'Exhaustivité, qui imposerait de lire exactement 21. Cette nécessité de donner à l'Exhaustivité un caractère automatique, non motivé, apparaît particulièrement dans l'exemple choisi. En effet :

- La loi d'Exhaustivité devrait s'appliquer à un membre de phrase (la relative *qui dure 21 jours*), donc à une entité linguistique qui ne fait pas, en tant que telle, l'objet d'une énonciation. Comment parler encore, dans ces conditions de *Loi de discours* ?
- Cette application devrait se faire malgré un contexte linguistique tout à fait défavorable à la lecture exhaustive, et qui favorise au contraire le sens *durer au moins 21 jours*, fondamental selon l'hypothèse minimaliste; ce dernier sens est en effet le seul qui justifie l'indication complémentaire *45 jours au plus*.

Or, si l'application de la loi d'Exhaustivité dans (34) est non pas déclenchée par des circonstances particulières, mais automatique, pourquoi postuler pour cette phrase une valeur fondamentale condamnée d'avance à disparaître ?

Pour notre part, nous cherchons de plus en plus au contraire, non pas à éliminer, mais à contrôler le recours aux lois de discours. Ainsi nous y avons recours - G.F. l'a relevé - pour expliquer le fait suivant. L'expression *pas très chaud* devrait, selon la valeur fondamentale que nous lui attribuons, pouvoir qualifier toute température inférieure à celle qualifiée par *très chaud*, même une température glaciale. Or, en réponse à une demande d'information, et sauf volonté de litote, elle désignera une température vue comme relativement élevée. Notre explication est que le destinataire, pour décoder *pas très chaud*, s'interroge sur le choix du locuteur : pourquoi a-t-il dit *pas très chaud*, et non pas simplement *pas chaud* ? Une réponse facile à cette question est que le locuteur voulait désigner une zone impossible à écrire au moyen de *pas chaud*, donc une zone relativement chaude. On notera, à propos de cette analyse, qu'elle subordonne l'intervention de la loi de discours à des raisons bien précises, la concurrence de deux expressions entre lesquelles le locuteur doit choisir. Il ne s'agit pas de ce déclenchement automatique nécessaire à la thèse minimaliste.

Supposons admise notre critique générale du minimalisme. Il reste que la conception implicative, donc minimaliste, des phénomènes scalaires a le mérite - spectaculaire - de rendre compte sans coup férir de ce que nous avons appelé l'*effet d'abaissement*

dû à la négation. On sait que dans la plupart des contextes, les phrases négatives :

- (35) La place ne coûte pas 10 F.

- (36) Cette thèse n'est pas vraisemblable.

se comprennent comme "La place coûte moins de 10 F.", "Cette thèse est moins que vraisemblable". Plus généralement, la négation de la phrase E exclut à la fois E et les phrases supérieures à E. Ainsi (35) et (36) n'excluent pas seulement les phrases positives :

- (35') La place coûte 10 F.

- (36') Cette thèse est vraisemblable.

Elles excluent aussi des phrases supérieures comme :

- (35'') La place coûte 15 F.

- (36'') Cette thèse est certaine.

G.F. signale que ce phénomène se prévoit facilement du point de vue implicatif, selon lequel la phrase supérieure implique par définition l'inférieure, ce qui permet d'écrire (35'') \rightarrow (35'), et (36'') \rightarrow (36'). Or, on ne peut pas tenir une phrase pour fausse sans tenir également pour fausses celles qui l'impliquent (loi de contradiction). Dans la mesure où la négation d'une phrase exige l'affirmation de sa fausseté, on a donc nécessairement :

- (35) \rightarrow (35') est faux \rightarrow (35'') est faux

- (36) \rightarrow (36') est faux \rightarrow (36'') est faux

Ainsi cet effet d'abaissement dont nous rendons compte, pour notre part, au moyen d'un calcul compliqué fondé sur des règles argumentatives, se déduit en quelques lignes à partir de la théorie implicative.

Le problème est cependant de savoir si cette déduction est une explication. Pour expliquer un fait, par exemple l'abaissement, il faut le relier à d'autres faits. Or ce n'est pas un fait que (35'') \rightarrow (35'). Certes G.F. affirme (p.19) : "... on s'accorde à dire que "logiquement" il en est ainsi". Mais, en réalité, un logicien, même entouré de guillemets, ne peut rien dire sur la réalité de telles implications. Il peut dire que tout ensemble de 15 éléments a des sous-ensembles de 10 éléments, ou, non sans une certaine audace, que toute réalité mesurable par le nombre 15 contient comme partie une réalité à laquelle on doit affecter, dans le même système de mesure, le nombre 10 - de sorte qu'une somme de 15 F. contient une somme de 10 F. Mais cela ne nous apprend rien sur les prédicats linguistiques "coûter 10 F." et "coûter 15 F." (1). Bien sûr, c'est encore un fait logique que si (35'') et (35') sont lus de façon minimaliste (avec interpolation de au moins), alors le premier implique le second - de sorte que l'effet d'abaissement de

la négation se déduit de la lecture minimaliste : en signalant ce fait, G.F. a montré combien il est révélateur de confronter des observations de langue avec des données logiques, c'est-à-dire d'en construire une paraphrase logique. Mais l'intérêt principal de ces confrontations nous semble de faire apparaître des inadéquations. La remarque de G.F. est importante dans la mesure justement où les phrases en question n'ont pas forcément la lecture minimaliste, ce qui permet cette reformulation du problème linguistique : pourquoi des phrases qui ne contiennent pas de *au moins* se comportent-elles parfois comme si elles en contenaient un ? Si nous avons introduit la notion d'argumentation, c'est pour lever ce paradoxe. Nous pensons expliquer l'abaissement, car nous le mettons en relation - moyennant certaines hypothèses - avec d'autres faits argumentatifs, ou, en tout cas, avec des phénomènes que nous tenons pour des faits.

On nous répondra que les implications entre phrases ne jouent pas, dans la théorie de G.F., le rôle de faits, mais d'hypothèses : elles sont explicatives parce qu'elles mettent en rapport l'abaissement avec d'autres faits observés indépendamment, et prévisibles eux aussi si on admet ces implications. Nous ne discuterons pas ici l'existence de ces autres faits : nous voudrions seulement montrer le coût de l'entreprise, en indiquant des cas où il y a abaissement et où les implications nécessaires pour en rendre compte sont particulièrement contre-intuitives. Pour ce faire, nous choisirons des phrases à valeur perfective, où l'indication quantitative apparaît comme une limite supérieure, ainsi :

(37) Le sommet de la Meije atteint 4000 m.

Les mots *sommet* et *atteindre* rendent cet énoncé peu compatible avec :

(38) Le sommet de la Meije atteint 4500 m.

Il est donc délicat d'admettre l'hypothèse que (38) implique (37) et que, par contraposition, [(37) est faux] implique [(38) est faux]. Or cela n'empêche pas que la négation descriptive de (37) signifie toujours que la Meije fait moins de 4000 m. Même chose avec des phrases comme *J'étais là depuis deux heures, Je roulais à 60 km/h*. Si leur emploi est destiné à faire connaître le temps passé ou la vitesse, leur négation se comprend toujours comme *J'étais là depuis moins de deux heures, Je roulais à moins de 60 km/h*. Et pourtant les implications à partir des phrases supérieures sont, dans les deux cas, particulièrement problématiques.

On remarquera d'ailleurs que, même dans les contextes où l'implication peut sembler raisonnable, elle devient invraisemblable dès que l'on est attentif aux phénomènes d'aspect, sans que la négation cesse de signifier *moins de*. Supposons raisonnable de conclure de *Il a bu 1/2 litre à Il a bu 1/4 de litre* - sous prétexte qu'il y a, dans le déroulement du processus "boire 1/2 litre", un instant où est réalisé le processus "boire 1/4 de litre". Il faut remarquer cependant que le passé composé français a pour fonction non seulement de relater un processus, mais aussi d'indiquer l'état présent qui en résulte (aspect accompli) : *avoir bu x = se trouver dans l'état de quelqu'un qui a bu x*. Dans ce cas, l'implica-

tion de la quantité supérieure à l'inférieur n'a plus de justification, ce qui n'empêche en rien l'effet d'abaissement : accusé d'être en état d'ivresse, quelqu'un se défendra en disant qu'il n'a pas bu 1/4 de litre.

D'une façon générale, nous avons l'impression que les implications en question sont avant tout un "truc" de logicien, permettant que la négation logique, appliquée à la représentation logique d'une phrase, ait le même effet que la négation (descriptive) de la langue, appliquée à cette phrase. Un exemple classique de ce procédé. En disant qu'un certain comportement n'est pas facultatif, on n'envisage pas la possibilité qu'il soit interdit; on le présente au contraire comme obligatoire. Pour rendre compte d'un tel fait, on pose habituellement que l'interdiction implique la facultativité, qui en serait (dans la terminologie du "carré logique") un subalterne. Rien certes n'interdit cette manoeuvre, à condition de voir que c'en est une. Nous préférons cette manoeuvre. Nos hypothèses générales sur l'argumentation conduisent à admettre une échelle où l'interdiction est au dessus de la facultativité, échelle orientée vers la dissuasion (alors que permission et obligation sont sur une échelle inverse, orientée vers l'incitation) : déclarer une action facultative, c'est donner une raison de ne pas la faire, raison que l'on peut bien sûr, comme tout argument, qualifier ensuite d'insuffisante. Pour dire cela, nous nous appuyons sur l'emploi de *mais* dans des phrases comme :

- c'est facultatif, *mais* tu as intérêt à le faire.

Nous nous appuyons aussi sur l'effet paradoxal obtenu en substituant ici et à *mais*, ou en disant :

- Fais-le : c'est facultatif.

A quoi s'ajoute encore le fait que les augmentatifs (*C'est absolument facultatif*) insistent sur la possibilité de ne pas faire l'action, non sur celle de la faire.

Une fois admise cette échelle, l'application de la Loi d'Abaissement (2) fournit tout de suite le résultat désiré. Bien sûr, une telle explication, comme celle que nous discutons, a pour coût diverses hypothèses : pour relier les données que nous prenons comme faits (l'effet de *mais*, et, ":", *absolument*, d'une part; d'autre part, l'équivalence entre non-facultatif et obligatoire), nous avons besoin de nos hypothèses générales sur l'argumentation. Si nous préférons cette "manoeuvre", c'est qu'il s'agit d'hypothèses générales, qui ne portent pas sur l'interprétation de telle ou telle phrase particulière, comme c'est le cas lorsqu'on interpole des *au moins*.

Jusqu'ici, nous avons fait comme si le recours aux implications logiques et à la contraposition rendaient compte de la négation, et nous avons simplement montré le coût de l'opération. Nous voudrions étudier maintenant deux cas où la théorie implicative permet mal de prévoir l'effet de la négation. Il en est ainsi d'abord avec la négation que nous avons appelée *polémique*, ou *métalinguisti-*

que :

- Ce n'est pas vraisemblable, c'est sûr.

- Ça ne coûte pas 10 F. mais 15.

Il faudrait admettre qu'ici l'implication du sûr au vraisemblable, ou de 15 F. à 10 F., a été effacée avant même l'intervention de la négation. Ce qui est contraire à l'esprit d'une sémantique logique, qui, par définition, fait agir les lois de discours après les opérateurs linguistico-logiques. En revanche, dans l'optique argumentative, la négation polémique pose peu de problèmes. Il suffit de dire que cette négation, à l'inverse de la descriptive, ne tient pas compte de la valeur argumentative de la phrase niée, de sorte que la Loi d'Abaissement, fondée sur cette valeur, ne peut pas jouer. Dans la mesure où l'argumentativité d'une phrase constitue, selon nous, un de ses présupposés, et où la négation polémique, d'une façon très générale, met entre parenthèses les présupposés, une telle solution s'intègre dans notre théorie - alors que l'effacement des implications représente, pour la conception implicative, une pièce rapportée.

Il y a plus grave. Essayons de traiter, avec la contraposition, la négation d'un comparatif d'égalité, dont le thème est, non pas le sujet grammatical, mais le complément. Nous noterons $G_y(x)$ une phrase qui caractérise x , pris pour thème, par le fait qu'il a "la quantité de taille" de y (et donc, peut-être, une quantité supérieure). Supposons d'autre part que y est plus grand que z . On doit alors avoir, dans le cadre de la théorie implicative :

$$G_y(x) \rightarrow G_z(x)$$

Prenons donc A pour thème dans :

(38) A est aussi grand que B.

(38) se représentera comme $G_B(A)$. Au cas où C est plus grand que B, on aura $G_C(A) \rightarrow G_B(A)$, et, par contraposition, $\neg G_B(A) \rightarrow \neg G_C(A)$. Ainsi la négation de (38) implique que A n'a pas non plus la quantité de taille des personnes plus grandes que B : elle présente donc A comme plus petit que B - ce qui correspond bien au sens observé. Mais que se passe-t-il si B est le thème de (38), éventualité dont nous avons rappelé plus haut la possibilité ? Selon la version contextuelle du minimalisme, le *au moins* n'est pas lié au morphème *aussi ... que*, qui marque seulement l'égalité : la minimalisation tient à ce qu'en attribuant à la personne prise pour thème la quantité de taille de l'étalon, on n'exclut pas qu'elle possède une quantité de taille supérieure. Il faut donc représenter (38) par $G_A(B)$. Mais si D est plus grand que A, on a, d'après la formule générale, $G_D(B) \rightarrow G_A(B)$; d'où $\neg G_A(B) \rightarrow \neg G_D(B)$. Autrement dit, la négation de (38), avec B pour thème, impliquerait que B n'a pas la quantité de taille des gens plus grands que A et qu'il est donc moins grand que A. Ce qui est évidemment contraire à la valeur effective de la phrase.

Il y a bien sûr plusieurs façons de sauver la thèse implicative. L'une est de renoncer à la version contextuelle du minimalisme, et de revenir à la conception banale selon laquelle *aussi grand que* signifie *au moins égal à*. - Nous avons déjà signalé les difficultés soulevées par cette thèse. Une seconde solution consisterait à dire que si B peut être le thème *pragmatique*, ce dont on parle, il n'est jamais le thème *sémantique*, ce dont on affirme quelque chose - Mais cette distinction est loin d'être claire, et demanderait en tout cas à être explicitée. On pourrait enfin soutenir que, lorsque B est le thème, ce qui lui est attribué, ce n'est pas la quantité de taille de A, mais sa quantité de petitesse : B a la petitesse de A, et éventuellement plus (de petitesse). - Reste alors à donner un sens à une mesure de la petitesse, et à l'inclusion d'une petitesse dans une autre. En tout cas, le renversement postulé ici suppose un recours caché à des notions analogues à l'argumentativité, recours que nous préférons utiliser ouvertement.

On aura remarqué que nous ne prétendons pas avoir réfuté la théorie implicative des phénomènes scalaires. C'est que nous cherchons actuellement à développer, corrélativement à nos recherches intra-linguistiques sur l'argumentation, une méthodologie qui interdirait de parler de *bons* modèles, de *bonnes* théories. Tout ce que l'on peut faire - mais on doit le faire - c'est de montrer ce que suppose l'application d'un modèle, son coût : le "fait" véritable, dans cette perspective, ne se confond pas avec l'observation. Un fait, c'est une relation entre un modèle et des observations. Autrement dit, c'est l'ensemble de biais que l'on doit imposer à l'observation et l'ensemble d'hypothèses supplémentaires que l'on doit accepter, pour la rendre compatible avec le modèle. Prenant au sérieux ce principe de "tolérance" - qui est tout autre chose qu'une formule de politesse - nous avons voulu l'appliquer au modèle implicatif, en montrant les distorsions systématiques qu'il introduit. Par là, nous espérons avoir contribué à établir un "fait". On établirait un "fait" analogue en montrant les distorsions liées au modèle argumentatif que nous construisons, car nous ne le présentons pas comme décrivant la structure, ou comme apportant l'explication. Si nous le développons, c'est afin d'explicitier les manœuvres auxquelles on est conduit dès le moment où l'on introduit la pragmatique (3) - entendue comme la mise en rapport des participants du discours au travers de leurs énonciations - dans le niveau sémantique fondamental, c'est-à-dire dès qu'on l'utilise pour autre chose que pour corriger, sous forme de lois de discours, les insuffisances d'une description antérieure.

Janvier 1978